

Réalisation des aménagements rendus nécessaires par la modification des lois de manœuvre du barrage agricole de Breisach (BAB) pour la rétention des crues du Rhin



Présentation aux exploitants agricoles

17 septembre 2015

1. Présentation de l'opération

- Caractéristiques de l'opération
- Fonctionnement du barrage agricole

2. Présentation des mesures correctrices

- Plan général des interventions
- Mises en place des pompes

3. Présentation des effets de l'opération

- Effets des masses d'eau
- Carte des effets (crue bicentennale)
- Cartes des épaisseurs de terrains secs (crue bicentennale)
- Carte des effets (crue centennale)
- Cartes des épaisseurs de terrains secs (crue centennale)

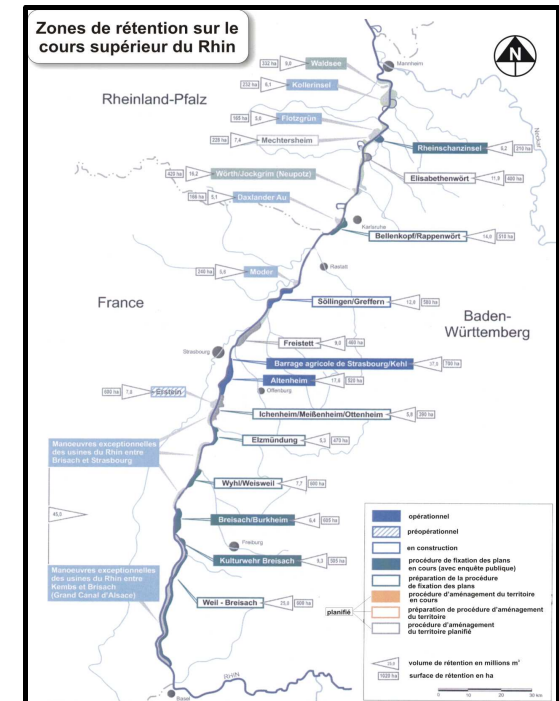
4. Cadre et pilotage de l'opération

- Maîtrise d'ouvrage et financement
- Instances de pilotage et de concertation
- Calendrier et échéancier

Présentation de l'opération

Les caractéristiques de l'opération

- Un projet décidé en commun par la France et l'Allemagne, financé intégralement par le Land de Bade-Wurtemberg
- Objectif : retenir, lors des crues importantes du Rhin, un volume d'eau de 9,3 millions de m³
- Pour cela, modification des lois de manœuvre du barrage agricole de Breisach (permettre d'élever le niveau de l'eau en amont du barrage dans la retenue)
- Pas de travaux de modifications du barrage et des ouvrages annexes (digues de la retenue)
- Des effets de remontées de la nappe phréatique des deux côtés du Rhin nécessitant de mettre en œuvre des mesures correctrices
- Deux enquêtes publiques en décembre 2004 et en juin 2011
- Un arrêté préfectoral de DUP de décembre 2005, un arrêté préfectoral d'autorisation (Loi sur l'eau) de janvier 2012

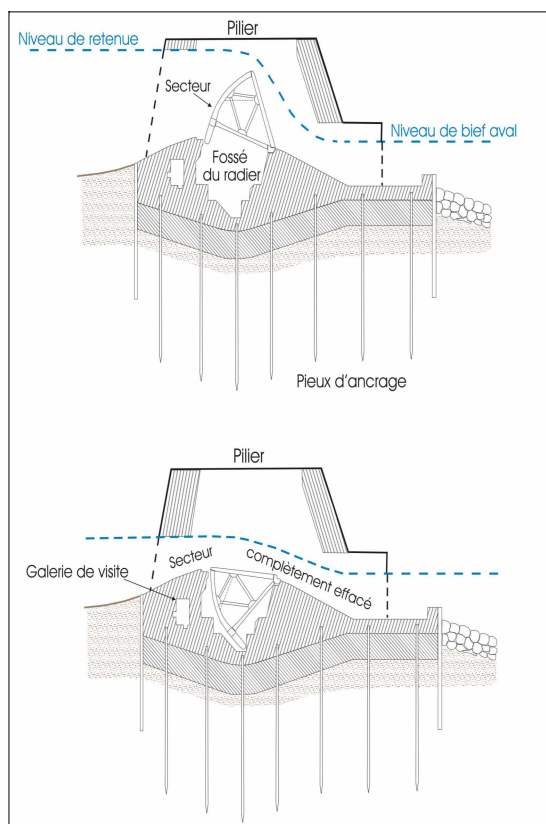


Présentation de l'opération

Fonctionnement du barrage agricole de Breisach

Le rôle des ouvrages du barrage est de pouvoir maintenir une hauteur déterminée dans la retenue du barrage.

Pour cela, les « vannes secteurs » sont abaissées ou relevées en fonction de la hauteur à maintenir et du débit dans le Vieux Rhin.



Aujourd'hui, la cote à tenir dans le barrage est de 192,10 m

Dans l'état projeté, et en cas de rétention de crue, la cote à tenir sera de 193,60 m, soit 1,5 m de plus.

Pour les submersions écologiques (terrains mis en eau uniquement en Allemagne), divers paliers ont été définis en fonction des débits dans le Vieux-Rhin.

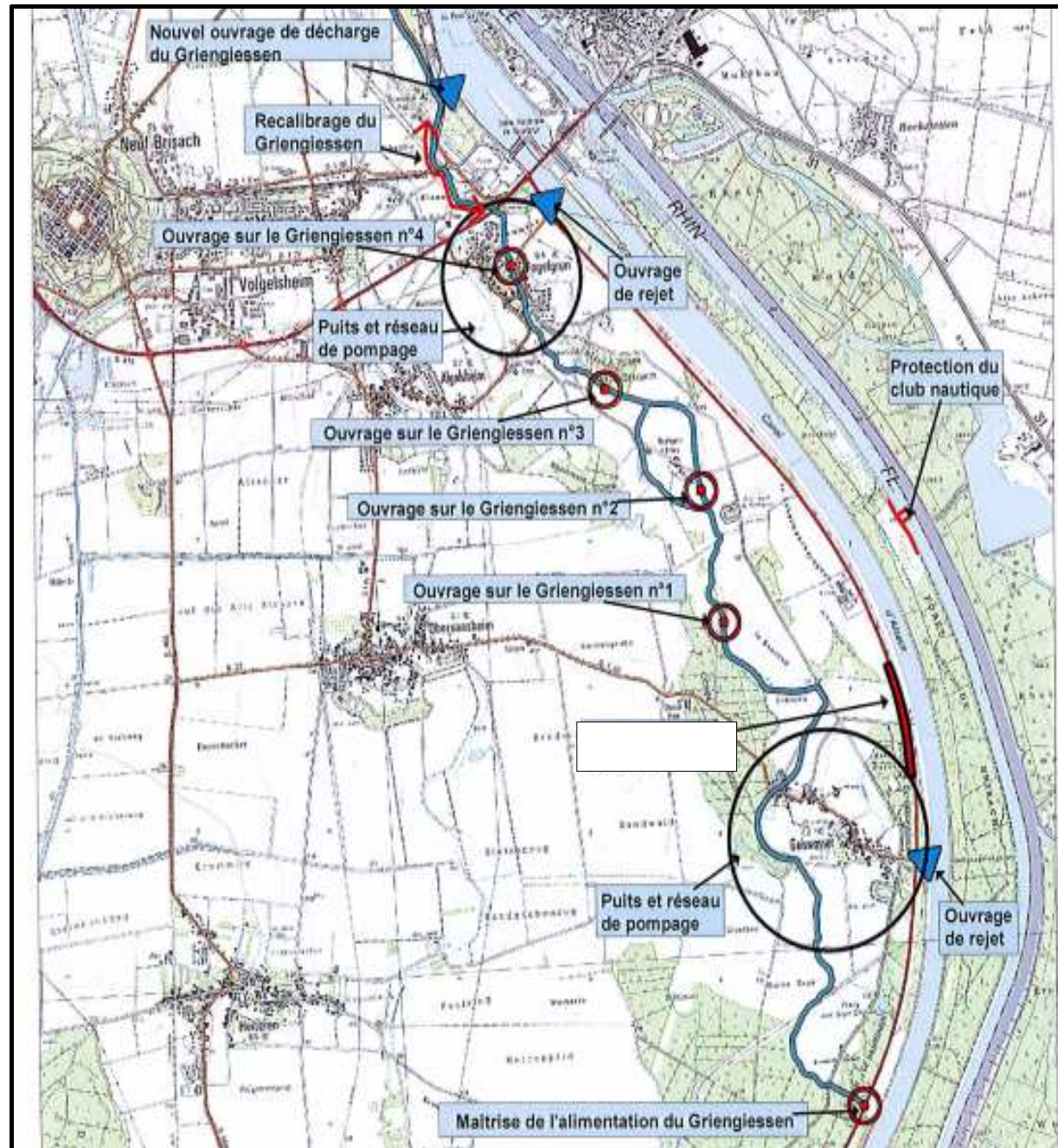
La configuration technique des vannes secteurs impose une certaine inertie : le gradient maximal est limité à environ 10 à 15 cm/heure (40 à 70 m³/s).

Avant l'arrivée d'une crue, aujourd'hui comme demain, une « prévidange » est faite, si le temps disponible le permet : les vannes sont complètement abaissées et :

- * maintenues abaissées pendant la crue (aujourd'hui)
- * relevées au passage de la crue (demain).

Présentation des mesures correctrices

Plan général des interventions



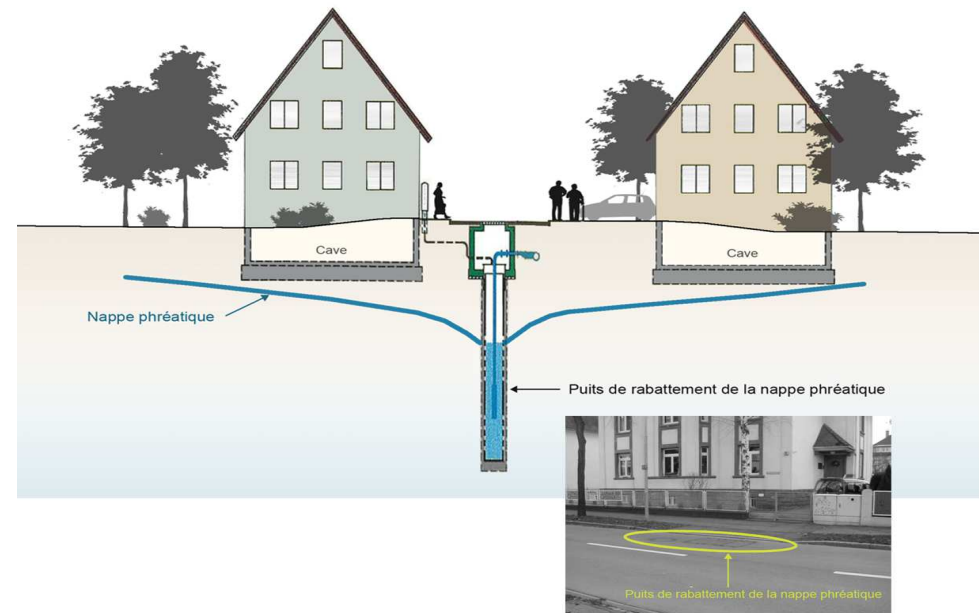
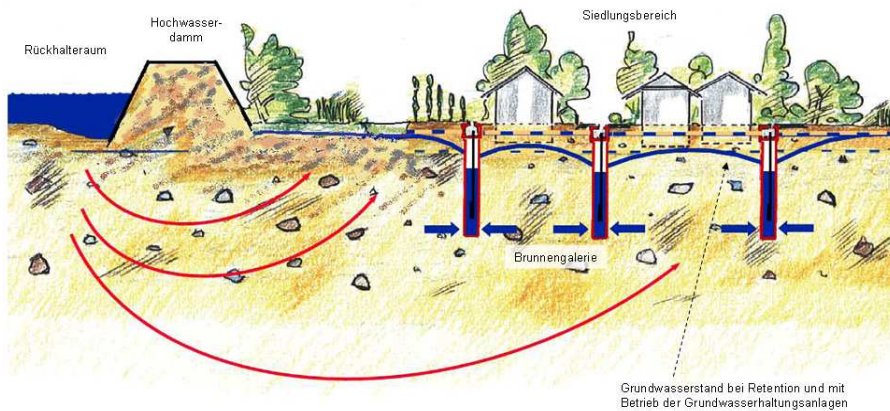
Présentation des mesures correctrices

Mise en place des pompes à Vogelgrun et Geiswasser

Le principe du rabattement de nappe

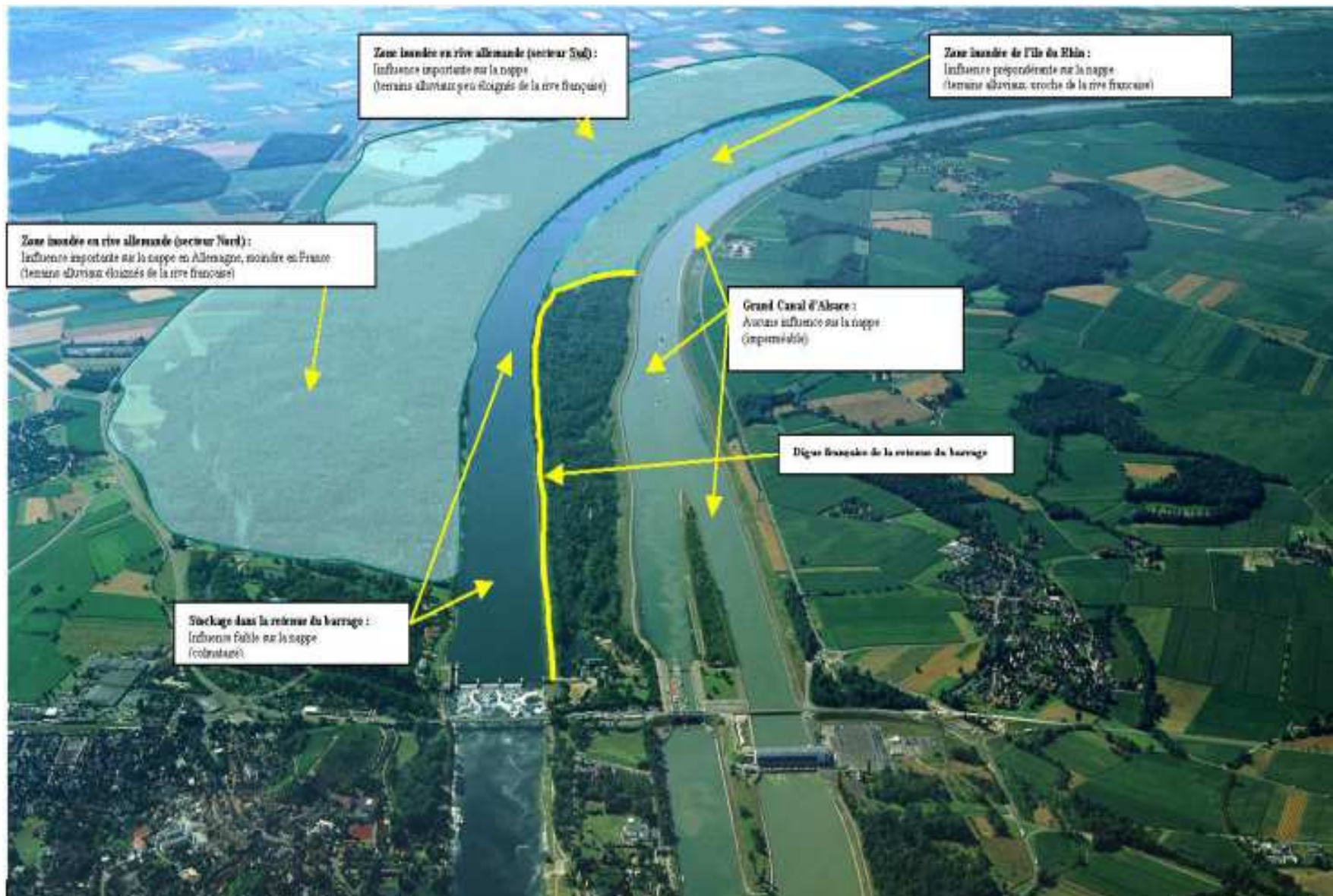
La mise en place de pompes de rabattement permet de créer une dépression qui s'oppose à la pression de remontée de la nappe, créant ainsi un « cône de rabattement ». L'articulation optimale de ces cônes protège l'ensemble du bourg.

Prinzipskizze zur Funktionsweise der Grundwasserhaltung in Breisach und Hochstetten



Présentation des effets de l'opération

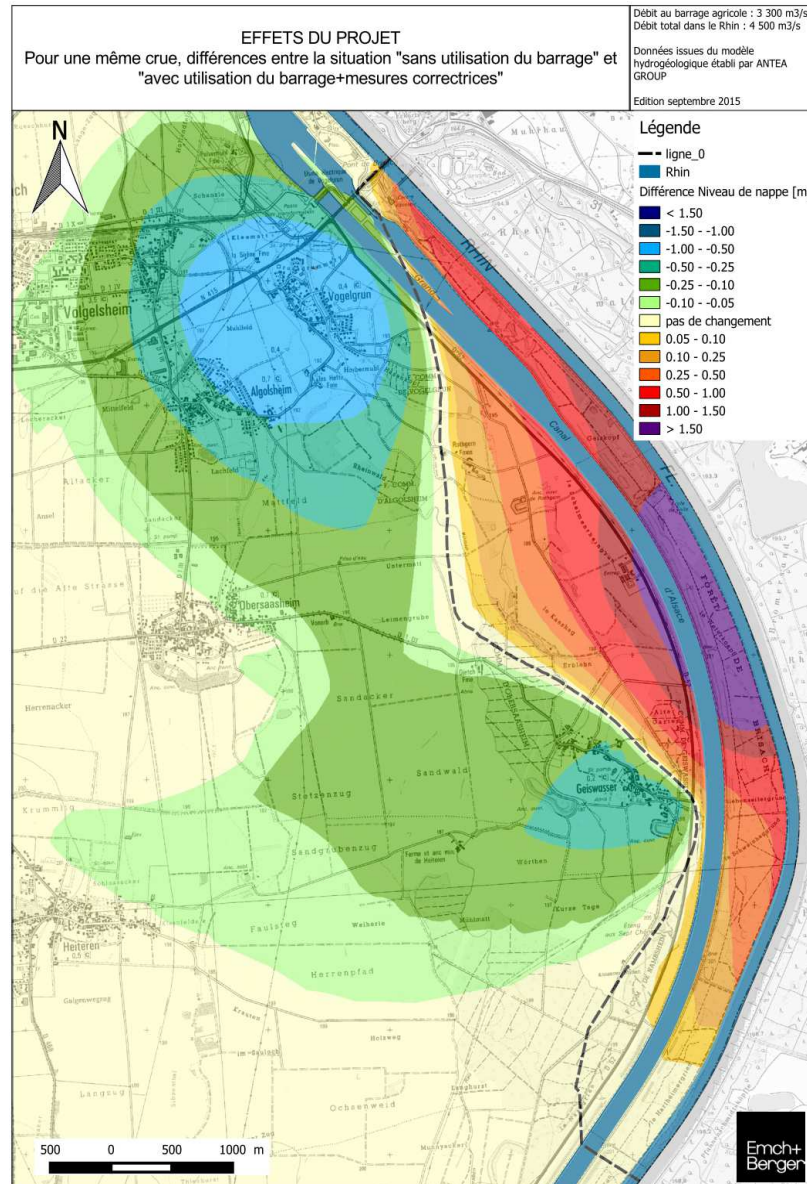
Les masses d'eau mises en jeu



Présentation des effets de l'opération

Carte des effets (Crue bicentennale)

(1 fois tous les 200 ans en moyenne statistique)

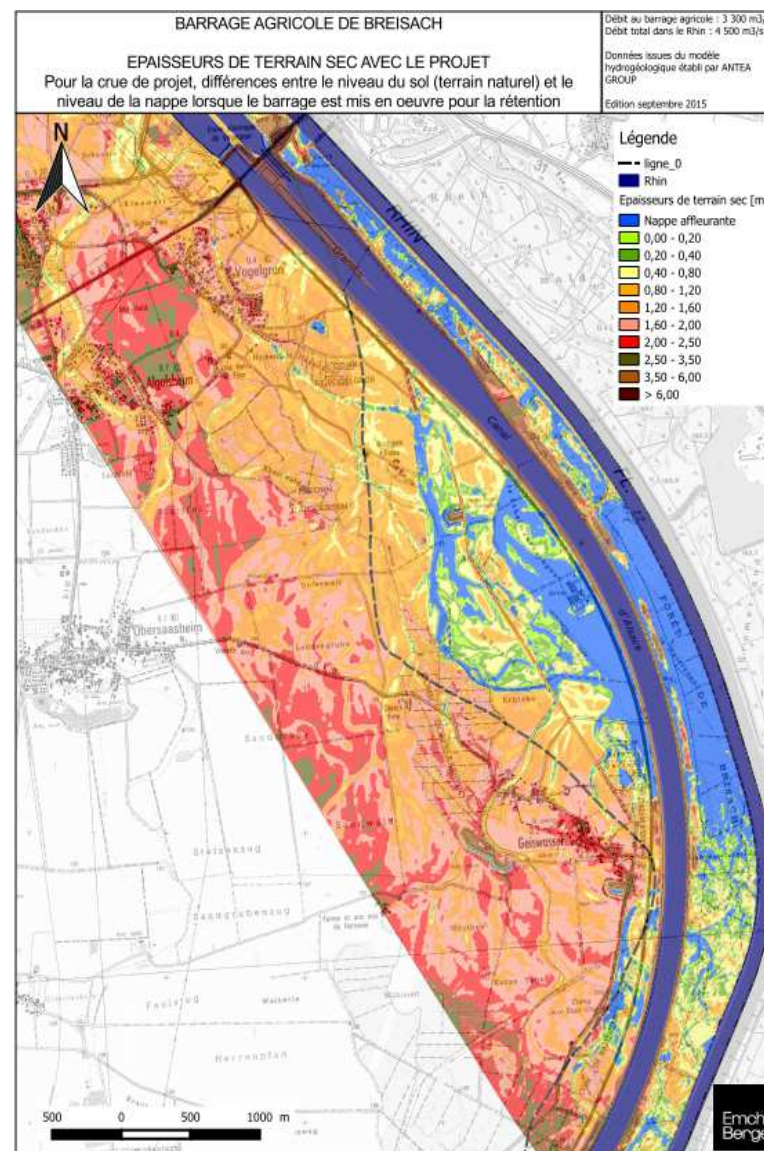
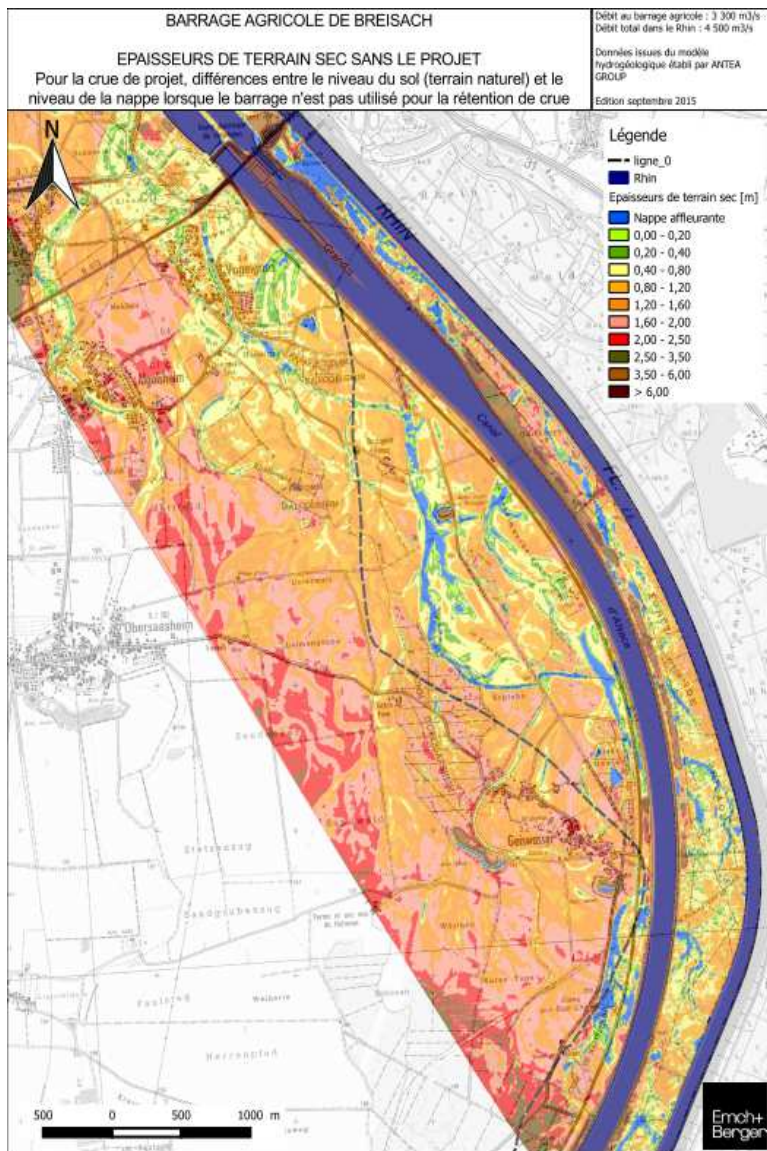


Présentation des effets de l'opération

Cartes des épaisseurs de terrains secs (crue bicentennale)

(1 fois tous les 200 ans en moyenne statistique)

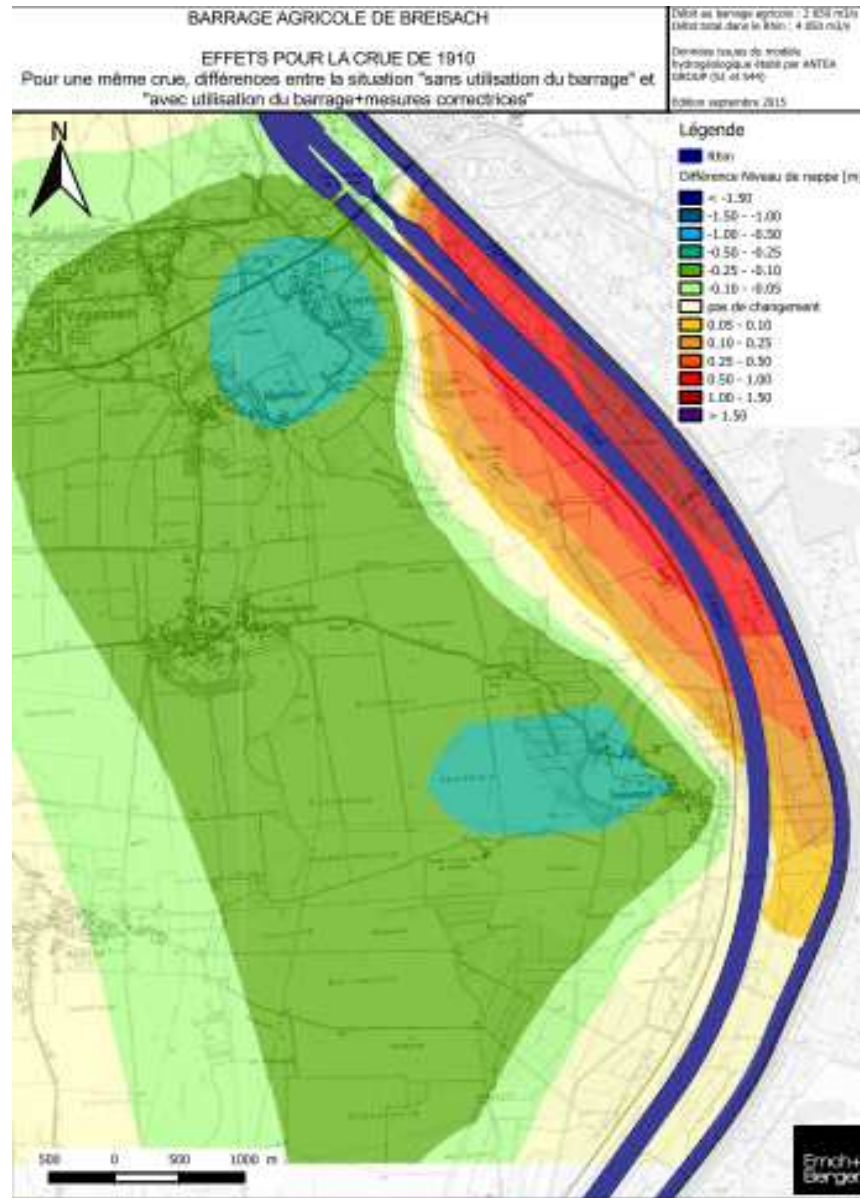
Aujourd'hui **Demain**



Présentation des effets de l'opération

Carte des effets (Crue centennale)

(1 fois tous les 100 ans en moyenne statistique)

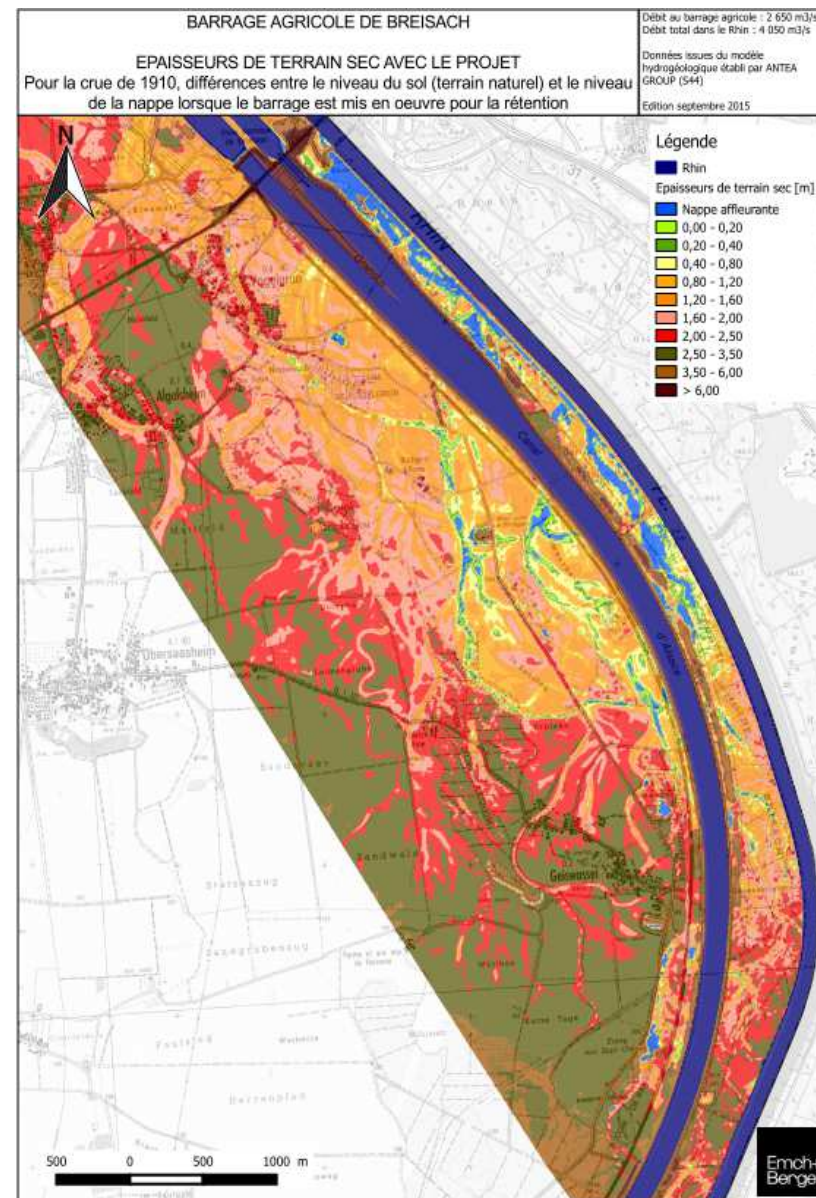
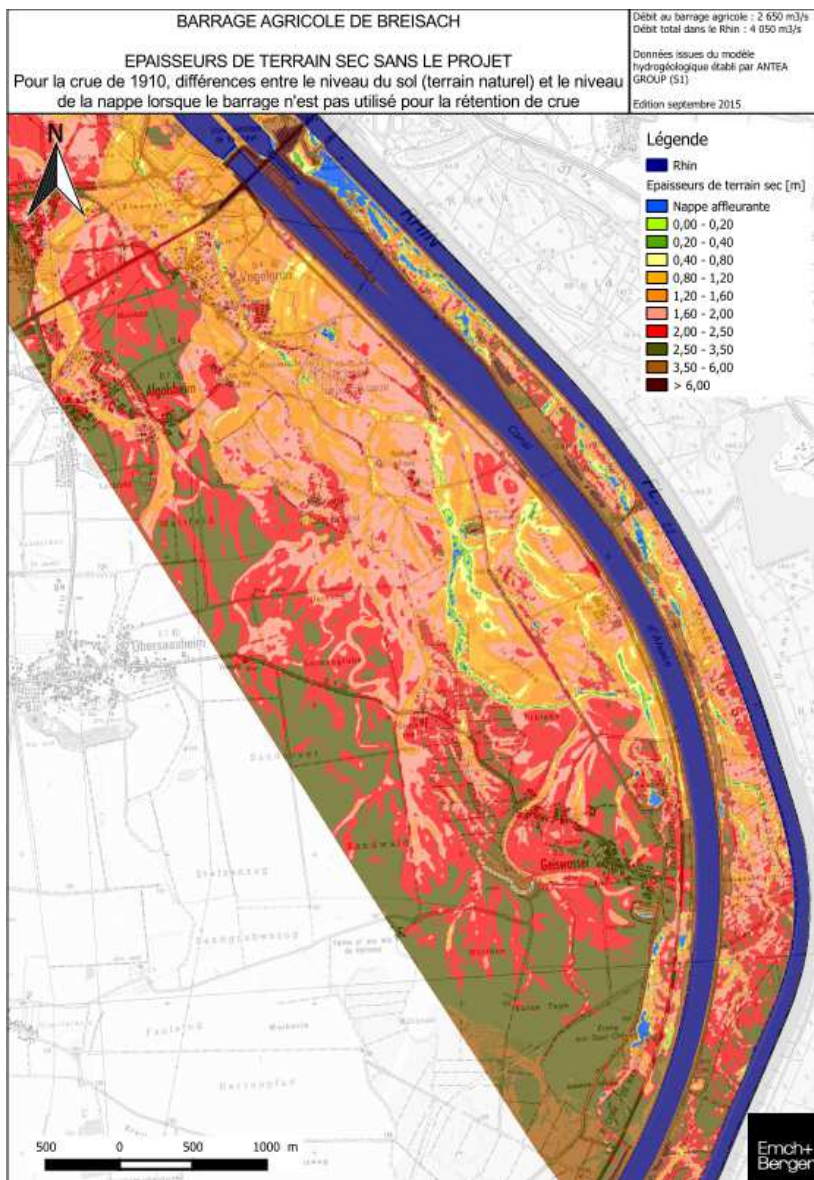


Présentation des effets de l'opération

Cartes des épaisseurs de terrains secs (crue centennale)

(1 fois tous les 100 ans en moyenne statistique)

Aujourd'hui **Demain**



Maître d'ouvrage des travaux : Etat

Gestion et conduite du projet : Préfecture du Haut Rhin

Financement de l'opération : RP Freiburg (100%)

Maître d'ouvrage mandataire : VNF

- Une première convention de Maîtrise d'ouvrage entre l'État et VNF pour les phases procédures et études préalables (programme) : 24 juin 2013
- Une deuxième convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'État et VNF pour les phases maîtrise d'œuvre, travaux et exploitation (pour une durée limitée) : convention du 9 octobre 2014



Cadre et pilotage de l'opération

Instances de pilotage et de concertation

- Comité de suivi de la convention, piloté par l'Etat
- Comité de pilotage (COPIL): rassemble les services de l'Etat, RPF et VNF sous l'égide de la préfecture. Suit l'avancement du projet et discute des orientations à valider.
- CLIET: instituée le 07 juin 2013, instance d'information et d'échange transfrontalière avec les collectivités et organismes concernés par le projet
- Pour mémoire : Suivi du projet en Commission Permanente instituée par la convention Franco-Allemande du 6 décembre 1982

